



Erreur ancienneté sur bulletin de paie

Par **Parianne**, le **08/04/2010** à **07:17**

Bonjour,
Je suis depuis cette année co gérante d'une société de transport sanitaire.
Le gérant majoritaire a acheté cette société il y a 5 ans, il a repris les anciennetés des 6 salariés.
En voulant hausser leur ancienneté aux dates anniversaire, je me rends compte qu'ils sont déjà en hausse par rapport à leur grille (accord national des ambulanciers mai 2000).
En effet, la grille des personnels roulants dit que pour 2 ans d'anc ça correspond à 2%, pour 5 ans d'anc c'est 4%, pour 10 ans d'anc c'est 6% et pour 15 ans d'anc c'est 8%.
Un salarié qui a 11 ans dans l'entreprise est à 9% alors qu'il n'existe pas dans cette grille.
Trois sont à 6% alors qu'ils devraient être à 4%.
Deux sont à 3% (ça n'existe pas dans cette grille !!!) alors qu'ils devraient être à 2%.
Comment rétablir cela, est ce possible de revoir cela ? Le gérant n'a pas regardé la grille adaptée et les salariés n'ont rien dit depuis au moins deux ans !!!!
Merci de me répondre,